

L'élection fédérale de 2000 : qu'est-il donc arrivé aux candidates?

Manon Tremblay

Volume 21, Number 1, 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040302ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040302ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tremblay, M. (2002). L'élection fédérale de 2000 : qu'est-il donc arrivé aux candidates? *Politique et Sociétés*, 21(1), 89–109. <https://doi.org/10.7202/040302ar>

Article abstract

This article deals with the electoral performance of female candidates during the 2000 federal election. It aims at understanding why the proportion of women MPs, which had been steadily on the rise since the 1980 election, ceased to increase in this election. The analysis, which is based on the notion of "competitiveness," examines female and male candidacies from the five major electoral parties running in 2000. The study closely examines candidates who were either elected or came in second in terms of votes cast. One conclusion the analysis draws is that the stagnation of the number of women elected during the 2000 federal election cannot be attributed to the fact that female candidates were running in less competitive conditions than their male counterparts. Rather, the stagnation can be attributed to the following factors: first, in 2000, the women who did accede to the House of Commons were, for the most part, female MPs who were re-elected to their position ; and, second, female candidates who had never previously been elected to the House of Commons did not have access to their fair share of competitive ridings - these ridings are termed "inherited" ridings. If political parties were sincere in their wish for a greater number of women in politics, they would give women the priority and reserve these inherited ridings for them for a number of federal elections to come in order to redress the situation as regards the representation of women and men in the House of Commons of Canada.

L'ÉLECTION FÉDÉRALE DE 2000 : QU'EST-IL DONC ARRIVÉ AUX CANDIDATES ?*

Manon Tremblay
Université d'Ottawa

Une idée veut qu'avec le temps, les femmes occuperont la même proportion de l'espace parlementaire que les hommes. Ce raisonnement implique que chaque élection générale déverse son lot additionnel d'élues au Parlement. Or, les résultats du dernier scrutin fédéral canadien, celui de novembre 2000, ont démenti une telle rationalité. Soixante-deux femmes ont alors été élues à la Chambre des communes du Canada, soit le même nombre qu'à l'élection générale précédente, celle de 1997. Depuis les années 1970, c'est-à-dire depuis que les femmes occupent au moins 1 % des banquettes à la Chambre basse, c'est la première fois que stagne la représentation féminine au Parlement canadien.

Les résultats de l'élection fédérale de 2000 sont intrigants aussi pour deux autres raisons. *Primo*, le nombre de femmes élues en 2000 demeure peut-être le même qu'en 1997, mais le nombre de candidates pour les cinq formations politiques les plus compétitives (c'est-à-dire celles en position réelle de faire élire des candidates et des candidats) était moindre : 242 en 2000 versus 286 en 1997, soit un recul de 15,4 % de l'espace occupé par les femmes dans l'univers des candidatures de ces cinq principales formations sur l'échiquier électoral canadien. Puisqu'en dépit d'un nombre moindre de candidates autant de femmes ont été élues en 2000 qu'en 1997, ceci porte à croire qu'une bonne proportion des candidates gagnantes étaient dans des circonscriptions compétitives. *Secundo*, le nombre de femmes à faire leur entrée pour la première fois aux Communes a diminué de manière radicale en 2000 par rapport aux autres scrutins généraux précédents. Ainsi, alors qu'elles étaient 19 à l'élection de 1984, elles furent 21 en 1988, 39 en 1993,

* Cet article a fait l'objet d'une communication à la conférence « Canada and Russia: Transformations » organisée par l'Association russe d'études canadiennes, à Saint-Petersbourg en juin 2001. L'auteure tient à remercier la Faculté des sciences sociales ainsi que le Fonds universitaire d'aide à la recherche de l'Université d'Ottawa pour leur appui financier à ce projet.

Manon Tremblay, département de science politique, Université d'Ottawa, Ottawa (Ontario), Canada, K1N 6N5

Courriel : mtrembla@uottawa.ca

25 en 1997, mais 8 seulement au scrutin de 2000. Lors du dernier scrutin fédéral, ce sont surtout des députées qui ont été réélues, plutôt que de nouvelles candidates qui ont fait leur entrée au Parlement. Ceci porte à croire que les candidates qui n'étaient pas députées au moment de la dissolution du Parlement ont brigué les suffrages dans des circonscriptions peu compétitives. L'objectif de cet article est de comprendre la performance électorale des candidates à l'élection fédérale 2000, notamment pourquoi a cessé de croître la proportion des femmes élues à la Chambre des communes, comme cela a été le cas à la suite de chaque scrutin fédéral depuis les années 1980.

ÉTAT DES CONNAISSANCES

Grosso modo, quatre moments marquent l'accès au Parlement : l'éligibilité, le recrutement, la sélection et l'élection¹. Si l'éligibilité et le recrutement ne nous permettent guère de comprendre la situation immédiate de l'élection, par ailleurs, la sélection et l'élection offrent un potentiel explicatif plus prometteur pour comprendre ce qui est advenu aux candidates à l'élection de 2000. La sélection est ce moment du processus d'accès au pouvoir au cours duquel les partis politiques désignent les personnes qui défendront leurs couleurs le jour du scrutin. Elle interpelle un *problème de demande* : les femmes ne rejoindraient pas les attentes des élites politiques locales (ou *selectorates*) qui ne verraient pas en elles des candidates gagnantes. Ce n'est pas que ces élites rejetteraient sciemment du revers de la main les candidatures de femmes, mais plutôt que leur compréhension de ce qu'est une candidature gagnante, qui se cristallise dans le modèle de l'*homo politicus*, ne rejoindrait pas les femmes². Or, au Canada, les élites locales comptent parmi les acteurs les plus importants du processus de sélection des candidatures à une élection fédérale – bien plus que les élites nationales. En effet, ce processus est décentralisé et informel³. Ainsi, il revient

-
1. United Nations Office at Vienna, Centre for Social Development and Humanitarian Affairs, *Women in Politics and Decision-Making in the Late Twentieth Century*, Dordrecht, Martinus Nijhoff Publishers, 1992, p. 30.
 2. Susan J. Carroll, *Women as Candidates in American Politics*, 2^e édition, Bloomington, Indiana University Press, 1994, p. 158-159 ; Pippa Norris et Joni Lovenduski, « Pathways to Parliament », *Talking Politics*, vol. 1, n° 3, 1989, p. 90-94.
 3. Ken R. Carty et Lynda Erickson, « Candidate Nomination in Canada's National Political Parties », dans *Canadian Political Parties. Leaders, Candidates and Organization*, sous la dir. de Herman Bakvis, Toronto, Dundurn Press, 1981, p. 97-189 ; L. Erickson, « Canada », dans *Passages to Power. Legislative Recruitment in Advanced Democracies*, sous la dir. de P. Norris, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 33-55 ; Anthony M. Sayers, *Parties, Candidates, and Constituency Campaigns in Canadian Elections*, Vancouver, UBC Press, 1999.

Résumé. Cet article porte sur la performance électorale des candidates à l'élection fédérale de 2000. Il vise à comprendre pourquoi a alors cessé de croître la proportion de femmes élues à la Chambre des communes, comme cela a été le cas après chaque scrutin fédéral depuis les années 1980. L'analyse, qui repose sur la notion de « compétitivité », retient les candidatures féminines et masculines pour les cinq principales formations politiques en lice en 2000 qui ont été élues ou sont arrivées deuxièmes en termes du nombre de votes exprimés. Une conclusion veut que la stagnation du nombre des femmes élues à l'élection fédérale de 2000 ne soit pas imputable au fait que les candidates ont brigué les suffrages dans des conditions de moindre compétitivité que les candidats. La situation relève bien davantage du fait que, primo, en 2000 ce sont surtout des députées qui ont été réélues et, secundo, les candidates qui n'avaient jamais siégé à la Chambre des communes n'ont pas hérité de leur juste part des meilleures circonscriptions – les circonscriptions dites « héritières ». Si les partis politiques étaient sincères lorsqu'ils affirment souhaiter l'avènement de plus de femmes en politique, ils réserveraient en priorité aux femmes ces circonscriptions héritières et ce, pour quelques élections fédérales encore, soit le temps de redresser la situation au regard de la représentation des femmes et des hommes à la Chambre des communes du Canada.

Abstract. This article deals with the electoral performance of female candidates during the 2000 federal election. It aims at understanding why the proportion of women MPs, which had been steadily on the rise since the 1980 election, ceased to increase in this election. The analysis, which is based on the notion of “competitiveness,” examines female and male candidacies from the five major electoral parties running in 2000. The study closely examines candidates who were either elected or came in second in terms of votes cast. One conclusion the analysis draws is that the stagnation of the number of women elected during the 2000 federal election cannot be attributed to the fact that female candidates were running in less competitive conditions than their male counterparts. Rather, the stagnation can be attributed to the following factors : first, in 2000, the women who did accede to the House of Commons were, for the most part, female MPs who were re-elected to their position ; and, second, female candidates who had never previously been elected to the House of Commons did not have access to their fair share of competitive ridings – these ridings are termed “inherited” ridings. If political parties were sincere in their wish for a greater number of women in politics, they would give women the priority and reserve these inherited ridings for them for a number of federal elections to come in order to redress the situation as regards the representation of women and men in the House of Commons of Canada.

à chacune des organisations de parti dans les circonscriptions de désigner leur candidat, bien qu'il peut arriver qu'un leader impose une candidature (ce qui, en règle générale, n'est pas sans soulever des réserves). En outre, les règles qui encadrent la sélection ne sont pas formalisées et varient d'un parti à l'autre, voire d'une circonscription électorale à l'autre, pour une même formation politique. Les élites

locales choisissent ainsi leur candidat selon une dynamique complexe qui allie la culture politique de la circonscription, le système de partis, le système électoral, le nombre des aspirant-candidats et la compétitivité de la circonscription, entre autres⁴. Le processus de sélection des candidatures rejoint également les attitudes, les valeurs, les opinions et les comportements des élites politiques locales.

Depuis longtemps, les chercheurs soupçonnent que le processus de sélection des candidatures a un lien important avec la sous-représentation des femmes à la Chambre des communes du Canada. Déjà, au début des années 1970, la Commission Bird constatait qu'« il exist[e] un certain nombre d'obstacles pour les femmes qui cherchent à être élues, entre autres les préjugés dans les associations au niveau de la circonscription. [...] [L]es femmes [...] se heurtent à l'idée qu'une femme va faire perdre des voix au parti. Les femmes qui ont été victorieuses confirment que c'est beaucoup plus difficile d'obtenir la nomination du parti comme candidate que de remporter la victoire aux élections⁵ ». Les travaux les plus récents tendent à confirmer que, là où le bât blesse, c'est en regard de la sélection des candidatures : les femmes auraient plus de difficulté que les hommes à voir leur candidature retenue par les élites locales⁶. En fait, plusieurs facteurs contribueraient à limiter la sélection de candidates : le coût d'une campagne à l'investiture qui serait hors de portée de bien des bourses féminines⁷ ; le faible réseau de contacts des femmes dans les partis et la société civile⁸ ; le

-
4. P. Norris, « Introduction : Theories of Recruitment », *Passages to Power*, p. 1-14 ; P. Norris, « Conclusions : Comparing Legislative Recruitment », dans *Gender and Party Politics*, sous la dir. de J. Lovenduski et P. Norris, Londres, Sage, 1993, p. 309-330 ; P. Norris et J. Lovenduski, *Political Recruitment. Gender, Race and Class in the British Parliament*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
 5. Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, *Rapport de la Commission Royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada*, Ottawa, Approvisionnement et Services Canada, 1970, p. 392.
 6. L. Erickson, « Entry to the Commons : Parties, Recruitment, and the Election of Women in 1993 », dans *Women and Political Representation in Canada*, sous la dir. de Manon Tremblay et Caroline Andrew, Ottawa, University of Ottawa Press, 1998, p. 219-255 ; Heather MacIvor, *Women and Politics in Canada*, Peterborough, Broadview Press, 1996, p. 261-267 ; M. Tremblay et Réjean Pelletier, « More Women Constituency Party Presidents : A Strategy for Increasing the Number of Women Candidates in Canada ? », *Party Politics*, vol. 7, n° 2, 2001, p. 157-190.
 7. Sylvia B. Bashevkin, *Women and Party Politics in English-Canada*, 2^e édition, Toronto, Oxford University Press, 1993, p. 170-171 ; Chantal Maillé, *Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique*, Montréal, Saint-Martin, 1990, p. 4-5.
 8. S. B. Bashevkin, *Women and Party Politics*, p. 84-85 ; Anne-Marie Gingras, C. Maillé et Évelyne Tardy, *Sexes et militantisme*, Montréal, Centre international de documentation et d'information haïtienne, caraïbéenne et afro-canadienne, 1989, p. 106-107 ; M. Tremblay et R. Pelletier, *Que font-elles en politique ?*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 27-32.

plus grand nombre d'adversaires qu'elles affronteraient le jour du vote en vue de la nomination⁹, les conditions et le rythme de renouvellement du personnel politique qui favorisent le député sortant¹⁰.

À l'heure actuelle, un parlementaire peut solliciter un nouveau mandat aussi longtemps qu'il le souhaite. Certes, il doit pour cela être sélectionné par l'association locale de son parti, ce qui est le plus souvent pure formalité. Or, dans leur très forte majorité les députés sortants sont masculins. Qui plus est, peu abandonnent leur siège de plein gré. Cette conjoncture a pour conséquence que les parlementaires sortants monopolisent l'investiture de leur circonscription d'une élection à l'autre, limitant ainsi le flux de sang neuf – notamment de femmes – à la Chambre des communes. Serait-ce ce qui est survenu au scrutin de 2000 et qui permettrait de comprendre pourquoi les femmes n'ont pas été plus nombreuses à se faire élire ?

L'ÉLECTION FÉDÉRALE DE 2000 ET LES FEMMES

Lorsqu'il est question de l'élection de 2000, un trait qui ressort est celui de l'effet de surprise : même si rien ne le justifiait, sauf pour des raisons de stratégie, le premier ministre Jean Chrétien a invité l'électorat à se rendre aux urnes plusieurs mois à l'avance sur le calendrier normal, ce qui a pris de court des partis d'opposition guère préparés en vue d'une campagne électorale. À maints égards, l'élection de 2000 ressemble à celles de 1993 et de 1997 : elle re/porte au pouvoir un gouvernement libéral majoritaire, étayant d'autant un système à parti dominant.

Le système partisan qui encadre l'élection de 2000 – un système en place depuis l'élection de 1993 – restreint considérablement les possibilités d'une représentation des femmes – qu'elle soit descriptive ou substantive¹¹. En effet, par-delà des sommets alors jamais atteints au chapitre du nombre de femmes élues à la Chambre des communes, ce système n'offre pas une structure d'opportunités politiques favorable à la représentation des femmes. Avec le scrutin de 1993, le Nouveau Parti démocratique, un allié traditionnel des femmes, est réduit à une

9. L. Erickson, « Les candidatures de femmes à la Chambre des communes », dans *Les femmes et la politique canadienne. Pour une représentation équitable*, sous la dir. de Kathy Megyery, Montréal, Wilson & Lafleur, 1991, p. 111-137 (volume 6 de la collection d'études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis).

10. Janine Brodie, *Women and Politics in Canada*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1985, p. 106-119.

11. J. Brodie, « Restructuring and the Politics of Marginalization », dans *Women and Political Representation*, p. 19-37 ; Lisa Young, *Feminists and Party Politics*, Vancouver, UBC Press, 2000.

peau de chagrin – et il le restera à l'élection de 2000. Si, en raison de son orientation sociale-démocrate, le Bloc québécois est plus ouvert aux revendications des femmes, son option souverainiste limite par ailleurs la portée de son action au Québec. Le Parti réformiste (et son successeur, l'Alliance canadienne), ouvertement hostile au féminisme, déplace l'échiquier politique canadien vers la droite, entraînant dans son sillon un Parti libéral soucieux de limiter les acquis réformistes dans l'Ouest. Dès lors, le Parti libéral se ferme aux revendications des femmes, qu'elles proviennent de la société civile ou de ses propres rangs. En dépit de cela, d'aucuns pourraient faire l'hypothèse que, dans ce contexte où la droite donne le ton, le Parti libéral s'est imposé comme l'option par défaut pour les femmes en 2000, ce qui ne l'incite guère à déployer le moindre effort pour améliorer leur représentation. Sans compter que la surprise engendrée par le déclenchement rapide de l'élection de 2000 ne laissa guère de temps aux militantes pour s'organiser en vue de décrocher des investitures prometteuses. Cela se reflète d'ailleurs dans le faible nombre des candidatures de femmes alors en lice : comme mentionné plus tôt, la proportion des candidates à briguer les suffrages sous l'étiquette de l'une des cinq principales formations politiques diminue alors de plus de 15 % par rapport à ce qu'elle était à l'élection de 1997. Ce recul a-t-il pour corollaire que les femmes ont sollicité un mandat à la Chambre des communes dans de plus piètres conditions que celles offertes aux hommes ?

MÉTHODOLOGIE

Afin de comprendre la performance des candidates au scrutin fédéral de 2000, j'ai choisi de privilégier les étapes de la sélection et de l'élection. Au contraire du recrutement qui embrasse plutôt une perspective macrohistorique, la sélection et l'élection considèrent d'abord des données factuelles relatives au scrutin de 2000. Ces étapes sont abordées sous l'angle du concept de « compétitivité ». Les partis politiques constituant des passages obligés pour qui veut accéder à la Chambre des communes, mon analyse privilégiera ainsi la compétitivité des cinq formations politiques représentées à la Chambre au moment de la dissolution du 36^e Parlement et ce, pour chacune des 301 circonscriptions électorales fédérales canadiennes. En d'autres mots, est considérée compétitive la candidature d'un parti représenté à la Chambre lors de la dissolution du 36^e Parlement. Est aussi considérée compétitive la candidature d'un parti qui, d'après ses résultats à l'élection fédérale de 1997, a de bonnes chances de remporter la victoire dans une circonscription donnée au scrutin de 2000. Le concept de « compétitivité » sera ainsi mesuré à l'aide de cinq indicateurs : pour ce qui est de la *sélection*, le statut des candidats, la victoire ou la défaite au scrutin de 1997 et la marge de victoire ou de défaite en 1997 ; pour

ce qui est de l'élection, la proportion des votes valides obtenus et la marge de victoire ou de défaite en 2000.

Le statut des candidats. Règle générale, lorsqu'il pose sa candidature à une élection fédérale, un candidat est un député sortant ou il ne l'est pas. Toutes choses étant égales par ailleurs, un député sortant jouit d'une avance sur un candidat qui ne siégeait pas à la Chambre des communes au moment de la dissolution de celle-ci. Par ailleurs, cette dernière personne affronte ou bien le député sortant (son statut est alors ce que j'appelle « aspirant moins ») ou bien un candidat qui, comme elle, n'était pas au Parlement au moment du déclenchement des élections. Dans ce cas, elle peut avoir hérité d'un siège détenu par son parti et pour lequel le député sortant ne sollicite pas un renouvellement de mandat (son statut est alors du type « héritier ») ou ne pas avoir ce privilège (son statut est alors ce que j'appelle : « aspirant plus »). Bref, deux scénarios se dégagent : ou bien le député sortant et un aspirant moins s'affrontent ou bien c'est le cas d'un héritier et d'un aspirant plus¹².

La victoire ou la défaite au scrutin de 1997. Un candidat sollicite un mandat à la Chambre des communes soit dans une circonscription remportée par son parti à l'élection générale de 1997 (que ce soit par lui ou non), soit dans une circonscription qui n'a pas été remportée par son parti à ce scrutin. Dans le premier cas, le candidat bénéficiera d'un certain avantage ne serait-ce que parce qu'il peut compter sur une association locale de comté généralement mieux organisée dans les circonscriptions détenues par son parti. Pourtant, rien n'est jamais acquis et une victoire remportée dans une circonscription au scrutin général précédent est d'autant moins une garantie de succès renouvelé que la majorité était alors faible (à l'inverse, une défaite à l'élection précédente avec une faible majorité pour l'adversaire permet certains espoirs).

La marge de victoire ou de défaite en 1997. La compétitivité d'une circonscription électorale relève aussi de la performance du parti sur ce terrain en 1997. Une façon de mesurer cette performance réside dans l'écart entre la proportion des votes valides exprimés en faveur du parti de la personne gagnante et la proportion des votes valides exprimés en faveur du parti de la personne arrivée deuxième. Par exemple, si la première candidature a obtenu 46 % des votes valides exprimés et la deuxième 35 %, alors l'écart est de 11 %. La marge de victoire est ledit écart en ce qui concerne le parti de la personne gagnante et la marge de défaite est le même écart, mais en ce qui concerne le parti de la personne arrivée en deuxième position. Pour reprendre l'exemple

12. Il y a une seule exception à ce modèle, celle de la circonscription de Calgary centre où deux députés sortants s'affrontaient : Eric Lowther, député sortant de l'Alliance canadienne pour ladite circonscription, et Joe Clark, chef du Parti conservateur et député sortant de la circonscription de Kings-Hants en Nouvelle-Écosse. Le premier a perdu son siège.

précédent, la marge de victoire ainsi que la marge de défaite sont de 11 %. Un député sortant ou un héritier devra travailler d'autant plus à sa réélection ou à son élection que la marge de victoire obtenue par son parti au scrutin de 1997 aura été faible. *A contrario*, l'aspirant plus et l'aspirant moins pourront d'autant plus rêver de la victoire que la marge de défaite de leur parti au scrutin fédéral de 1997 aura été faible. Pour les fins de la présente recherche, les marges de victoire et de défaite à l'élection fédérale de 1997 ont été classées selon quatre catégories : de 0,00 à 2,50 ; de 2,51 à 5,00 ; de 5,01 à 10,00 ; et enfin 10,01 et plus¹³.

La proportion des votes valides obtenus en 2000. La compétitivité d'une candidature se reflète au moins en partie dans la proportion des votes valides exprimés qu'elle a su glaner. Les règles du jeu électoral au Canada disposent que la candidature qui obtient le plus de voix est déclarée gagnante (scrutin pluritaire). Si l'électorat est réfractaire aux candidatures de femmes, il devrait accorder moins de votes aux candidates qu'aux candidats, celles-là devenant par le fait même moins compétitives que ceux-ci.

La marge de victoire ou de défaite en 2000. La proportion des votes valides obtenus en 2000 ne révèle pas entièrement la compétitivité d'une candidature. En effet, il est possible qu'à proportion identique les femmes remportent avec des marges plus ténues que celles des hommes ou, au contraire, qu'elles perdent avec des marges plus imposantes que les leurs. Les candidates bénéficieraient alors de conditions de moindre compétitivité que les candidats.

La principale hypothèse de mon article suggère que la stagnation du nombre de femmes élues à l'élection fédérale de 2000 serait attribuable au fait que les candidates ont brigué les suffrages dans des conditions de moindre compétitivité que les candidats. Quatre sous-hypothèses sont examinées :

1. À situation électorale comparable, en moyenne, les candidates auraient obtenu moins des suffrages exprimés que les candidats au scrutin de 2000. Elles auraient aussi obtenu des marges de victoire inférieures et des marges de défaite supérieures à celles des hommes.
2. Les femmes auraient été proportionnellement moins nombreuses que les hommes à briguer les suffrages dans une circonscription remportée par leur parti à l'élection de 1997.

13. Au départ, j'ai classé la marge de victoire ou de défaite à l'élection de 1997 selon cinq catégories, soit : 0,00 à 1,00 ; de 1,01 à 2,50 ; de 2,51 à 5,00 ; de 5,01 à 10,00 ; et, enfin, 10,01 et plus. La première catégorie regroupant 3 % des cas et la seconde, 1,7 %, j'ai tout simplement décidé de les regrouper afin de donner plus de forces aux analyses. Ainsi, la catégorie de 0,00 à 2,50 regroupe 4,7 % des cas ; la catégorie de 2,51 à 5,00 compte 7,3 % des cas ; la catégorie de 5,01 à 10,00 rejoint 12,3 % des cas ; et la catégorie 10,01 et plus concerne 75,7 % des cas.

3. Les candidates auraient été proportionnellement plus nombreuses que les candidats à briguer les suffrages ou bien dans une circonscription remportée par leur parti avec une faible majorité ou bien dans une circonscription perdue par leur parti avec une forte majorité à l'élection fédérale de 1997.
4. Les candidates auraient bénéficié moins que les candidats du statut de députés sortants, d'héritiers et d'aspirants plus.

L'analyse retiendra les candidates et les candidats de l'Alliance canadienne, du Bloc québécois, du Nouveau Parti démocratique du Canada, du Parti conservateur et du Parti libéral du Canada, soit les cinq formations politiques représentées à la Chambre des communes au moment du déclenchement de la 37^e élection générale – qui sont aussi les plus compétitives sur l'échiquier politique fédéral. J'ai comparé la compétitivité des candidatures de femmes et d'hommes aux scrutins de 1997 et de 2000. Cette plage temporelle trouve sa justification dans le fait que ces deux scrutins se sont tenus sur la même carte électorale¹⁴. L'analyse prend appui sur les votes obtenus par les candidates et les candidats, selon les résultats publiés par Élections Canada (1997, 2001). Puisque l'étude concerne d'abord la notion de compétitivité, l'analyse retient les deux positions les plus compétitives à la fin du scrutin, soit celles de la personne élue et de la personne arrivée deuxième en termes de votes obtenus. Ainsi, les élues et les élus seront comparés, puis les femmes et les hommes qui ont été les plus près de la victoire. Cette façon de faire permet d'évaluer des candidates et des candidats dans des situations électorales similaires, ce qui limite l'effet de forces polluantes. Par exemple, s'il n'était pas tenu compte des rangs à l'issue du scrutin, il pourrait ressortir de l'analyse que les femmes obtiennent moins de votes que les hommes. On pourrait attribuer cela à leur sexe, alors qu'en fait les hommes sont simplement beaucoup plus nombreux que les femmes parmi les rangs des gagnants – ceux-là mêmes qui obtiennent le plus de votes. L'analyse procède aussi en comparant les femmes entre elles et les hommes entre eux, par exemple la proportion des députées sortantes à poser leur candidature dans une circonscription remportée par leur parti au scrutin précédent par rapport aux candidates arrivées en deuxième position. Cette démarche permet de nuancer l'apport de la variable du sexe dans la compétitivité d'une candidature et de démystifier l'idée selon laquelle les femmes constituent un groupe unifié.

Enfin, en ce qui concerne l'analyse statistique proprement dite, elle est de nature descriptive, notamment des tableaux de contingence

14. Ce qui ne signifie pas que ces deux scrutins aient été identiques, ne serait-ce que parce que l'élection de 1997 offrait une certaine mesure de nouveauté et d'incertitude par rapport à l'élection précédente, puisqu'elle reposait sur une nouvelle carte électorale.

(nombres absolus et pourcentages) et la comparaison de moyennes (t-test). Puisqu'il s'agit d'une population et non d'un échantillon, aucun test de signification n'a été effectué.

RÉSULTATS

Des 242 candidates qui défendaient les couleurs de l'une des formations politiques représentées à la Chambre des communes au moment de la dissolution du 36^e Parlement, 62 (25,6 %) ont été élues le soir du 27 novembre 2000 contre 239 (23,4 %) des 1 021 candidats. En d'autres mots, les candidates et les candidats de l'AC, du BQ, du NPD, du PC et du PLC ont connu un taux de succès essentiellement identique, coupant court à l'idée selon laquelle les candidates brigueraient les suffrages dans des conditions électorales de moindre compétitivité. Qui plus est, les femmes et les hommes ont affiché une performance électorale à peu près similaire au regard de la proportion des votes obtenus ainsi que des marges de victoire ou de défaite à l'élection de 2000.

Une façon d'évaluer si les femmes ont brigué les suffrages au scrutin de 2000 dans des conditions de moindre compétitivité que les hommes consiste à analyser le nombre de votes qu'elles ont obtenus. Si, à situation électorale comparable, les femmes récoltent moins de votes que les hommes, c'est peut-être parce qu'elles sont confinées dans des circonscriptions que les partis savaient moins désirables ou encore qu'elles perdent des votes en raison d'un électorat réfractaire aux femmes. Des études récentes ne permettent guère de soutenir cette dernière explication – qu'au demeurant, le cadre théorique et conceptuel de la présente recherche ne permet pas de vérifier¹⁵. De toute manière, les résultats de l'élection fédérale de 2000 montrent que les femmes n'obtiennent pas moins de votes que les hommes.

Comme l'indique le tableau 1, qu'elles aient remporté l'élection ou qu'elles soient arrivées deuxièmes en termes de votes obtenus, l'électorat n'a pas accordé moins de votes aux femmes qu'à leurs vis-à-vis masculins. Ainsi, les 62 députées élues sont entrées à la Chambre des communes avec un appui moyen de 50,27 % des suffrages exprimés dans leurs circonscriptions, contre 51,42 % pour les 239 députés. Du côté des candidats arrivés deuxièmes en termes de votes obtenus, les

15. Alfred A. Hunter et Margaret A. Denton, « Do Female Candidates « Lose Votes »? The Experience of Female Candidates in the 1979 and 1980 Canadian General Elections », *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 21, n° 4, 1984, p. 395-406; M. Tremblay, « Les femmes, des candidates moins performantes que les hommes? Une analyse des votes obtenus par les candidates et candidats du Québec à une élection fédérale canadienne, 1945-1993 », *Revue internationale d'études canadiennes*, n° 11, 1995, p. 59-81.

femmes se sont inclinées avec l'appui moyen de 27,57 % de leur électorat contre 27,56 % pour les hommes.

La même tendance à l'uniformité d'appui de l'électorat aux candidatures de femmes et d'hommes se maintient lorsque l'analyse porte sur les résultats par formation politique, sauf pour les personnes élues à l'Alliance canadienne et les personnes défaites au Bloc québécois. Alors, les femmes ont recueilli moins de votes que les hommes. Pourquoi les femmes à l'Alliance canadienne ont-elles obtenu moins de votes en moyenne que les hommes ? Disons d'abord que dans le bassin des élues alliancistes, il y avait proportionnellement moins de députées sortantes que de députés sortants (42,9 % versus 79,3 %). Ensuite, les députées sortantes et les députés sortants de l'AC ont substantiellement remporté le même pourcentage de votes (soit 56,93 % pour les trois députées sortantes et 57,82 % pour les 46 députés sortants de l'AC réélus à la Chambre des communes en 2000). Tel n'est pas le cas des statuts moins compétitifs où les femmes ont eu droit à moins de votes que les hommes : 44,1 % pour la candidate héritière contre 50,02 % pour les cinq candidats héritiers et 44,63 % pour les trois candidates contre 45,52 % pour les six candidats aspirants moins (bien que l'écart soit ici négligeable). La même tendance se dégage parmi les candidatures infructueuses au BQ : à statut équivalent, les femmes ont obtenu moins de votes que les hommes. Ainsi, les 21 candidats aspirants moins ont recueilli en moyenne 30,56 % des suffrages exprimés dans leurs circonscriptions contre 24,28 % pour les six candidates de même statut.

Tableau 1

Moyennes des votes obtenus par les candidates et les candidats élus et arrivés en deuxième place à l'élection de 2000, selon le parti politique

| | Élus | | 2 ^e place | |
|----------------------------|-------------|-------------|----------------------|-------------|
| | Femmes (Nb) | Hommes (Nb) | Femmes (Nb) | Hommes (Nb) |
| Globalement | 50,27 (62) | 51,42 (239) | 27,57 (46) | 27,56 (255) |
| Alliance canadienne | 49,83 (7) | 56,07 (58) | 27,74 (8) | 26,47 (93) |
| Bloc québécois | 47,64 (10) | 49,06 (28) | 25,96 (7) | 32,52 (27) |
| Nouveau Parti démocratique | 43,94 (5) | 40,73 (8) | 23,28 (6) | 25,94 (18) |
| Parti conservateur | 50,60 (1) | 44,45 (11) | 22,15 (4) | 23,86 (29) |
| Parti libéral | 51,83 (39) | 51,00 (133) | 30,30 (21) | 28,65 (86) |
| Indépendant | 0,0 (0) | 70,40 (1) | 0,0 (0) | 33,49 (2) |

Par ailleurs, cette compétitivité des candidates par rapport aux candidats ressort aussi de l'analyse des majorités remportées par les femmes et les hommes. D'aucuns pourraient soutenir que les femmes obtiennent peut-être autant de votes que les hommes, mais des marges de victoire moindres ou des marges de défaite plus importantes. Les

femmes bénéficieraient ainsi de conditions de moindre compétitivité électorale parce qu'elles doivent arracher la victoire à leur principal adversaire ou, au contraire, parce qu'elles se font littéralement écraser par lui. En d'autres mots, leurs marges de victoire (ou de défaite) seraient différentes de celles des hommes. Comme l'indique le tableau 2, rien ne permet de croire cela : de façon générale, lorsqu'elles gagnent les femmes peuvent se targuer de marges de victoire comparables à celles des hommes, ceci étant également vrai des candidates et des candidats défaits. Par ailleurs, il y a une exception à cette tendance générale, soit à l'Alliance canadienne où les sept candidates élues ont dégagé des majorités plus ténues que celles des 58 députés de ce parti.

Tableau 2

Marges moyennes de victoire ou de défaite pour les candidates et les candidats élus et arrivés en deuxième place à l'élection de 2000, selon le parti politique

| | Élus | | 2 ^e place | |
|----------------------------|-------------------------------|-------------|------------------------------|-------------|
| | (Marges moyennes de victoire) | | (Marges moyennes de défaite) | |
| | Femmes (Nb) | Hommes (Nb) | Femmes (Nb) | Hommes (Nb) |
| Globalement | 22,89 (62) | 24,10 (239) | 23,11 (46) | 23,99 (255) |
| Alliance canadienne | 19,99 (7) | 32,96 (58) | 21,91 (8) | 24,47 (93) |
| Bloc québécois | 13,92 (10) | 15,46 (28) | 27,30 (7) | 18,41 (27) |
| Nouveau Parti démocratique | 12,51 (5) | 5,55 (8) | 27,71 (6) | 25,16 (18) |
| Parti conservateur | 21,94 (1) | 12,68 (11) | 33,91 (4) | 29,92 (29) |
| Parti libéral | 27,07 (39) | 23,88 (133) | 18,81 (21) | 23,23 (86) |
| Indépendant | 0,0 (0) | 56,39 (1) | 0,0 (0) | 13,08 (2) |

La capacité de remporter une élection est en partie déterminée par la performance passée de la formation politique dans une circonscription donnée. Bien sûr, la volatilité de l'électorat invite les partis à ne rien tenir pour acquis. Néanmoins, le succès ou l'échec au scrutin précédent constitue l'un des indicateurs permettant d'évaluer la compétitivité d'une candidature.

Comme il ressort du tableau 3, de manière générale, les femmes – élues ou perdantes – n'ont pas été plus susceptibles que les hommes – élus ou perdants – de solliciter un mandat à la Chambre des communes du Canada dans des circonscriptions perdues par leur parti à l'élection de 1997. Ainsi, 90,3 % (56/62) des candidates élues ont brigué les suffrages dans une circonscription remportée par leur parti en 1997, contre 88,7 % (212/239) des candidats élus. Pour ce qui est des candidates défaites, 95,65 % (44/46) ont fait campagne dans une circonscription où leur parti n'avait pas remporté la victoire au scrutin général précédent, contre 91,76 % (234/255) des candidats défaits. À la lumière de ces chiffres, il n'est pas possible de soutenir que les partis

confinent les femmes à des circonscriptions non compétitives; les hommes reçoivent aussi leur lot de circonscriptions moins désirables, voire même dans une plus forte proportion que les femmes. En effet, des 108 femmes élues ou arrivées deuxièmes en termes de votes obtenus, 50 (46,3 %) étaient candidates dans une circonscription que leur parti ne représentait pas à la Chambre au moment de la dissolution du 36^e Parlement, contre 261 des 494 candidats (52,8 %). Cet écart n'est pas très large, mais il suffit pour discréditer l'idée selon laquelle les femmes sont systématiquement candidates dans des circonscriptions peu compétitives.

Tableau 3

Répartition des candidatures de femmes et d'hommes élus et arrivés en deuxième place à l'élection de 2000, selon que la circonscription a été gagnée ou perdue en 1997 et le parti politique

| | Femmes | | | | Hommes | | | |
|----------------------------|---------|--------|----------------------|---------|--------|---------|----------------------|--------|
| | Élues | | 2 ^e place | | Élus | | 2 ^e place | |
| Globalement | 62 | | 46 | | 239 | | 255 | |
| en 1997 | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue |
| | 56 | 6 | 2 | 44 | 212 | 27 | 21 | 234 |
| | (90,3) | (9,7) | (4,3) | (95,7) | (88,7) | (11,3) | (8,2) | (91,8) |
| Alliance canadienne | 7 | | 8 | | 58 | | 93 | |
| | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue |
| | 4 | 3 | 0 | 8 | 54 | 4 | 1 | 92 |
| | (57,1) | (42,9) | (0,0) | (100,0) | (93,1) | (6,9) | (1,1) | (98,9) |
| Bloc québécois | 10 | | 7 | | 28 | | 27 | |
| | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue |
| | 10 | 0 | 1 | 6 | 27 | 1 | 6 | 21 |
| | (100,0) | (0,0) | (14,3) | (85,7) | (96,4) | (3,6) | (22,2) | (77,8) |
| Nouveau Parti démocratique | 5 | | 6 | | 8 | | 18 | |
| | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue |
| | 5 | 0 | 1 | 5 | 7 | 1 | 5 | 13 |
| | (100,0) | (0,0) | (16,7) | (83,3) | (87,5) | (12,5) | (27,8) | (72,2) |
| Parti conservateur | 1 | | 4 | | 11 | | 29 | |
| | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue |
| | 1 | 0 | 0 | 4 | 10 | 1 | 3 | 26 |
| | (100,0) | (0,0) | (0,0) | (100,0) | (90,9) | (9,1) | (10,3) | (89,7) |
| Parti libéral | 39 | | 21 | | 133 | | 86 | |
| | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue |
| | 36 | 3 | 0 | 21 | 114 | 19 | 5 | 81 |
| | (92,3) | (7,7) | (0,0) | (100,0) | (85,7) | (14,3) | (5,8) | (94,2) |
| Indépendant | 0 | | 0 | | 1 | | 2 | |
| | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue | Gagnée | Perdue |
| | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 |
| | (0,0) | (0,0) | (0,0) | (0,0) | (0,0) | (100,0) | (50,0) | (50,0) |

Cette tendance générale à l'effet que les femmes et les hommes – ayant remporté ou non le scrutin de 2000 – se soient partagés de façon relativement équitable les circonscriptions remportées par leur parti à l'élection de 1997 se maintient d'une formation politique à l'autre, sauf à l'Alliance canadienne. Si 93,1 % (54/58) des candidats élus de ce parti ont fait campagne au scrutin de 2000 dans une circonscription remportée par le Parti réformiste en 1997, cela ne vaut que pour 57,1 % (4/7) des candidates élues. Pris sous un autre angle, il appert que 73,3 % (soit 11/15) des candidates élues ou arrivées deuxièmes en termes de votes obtenus de l'AC se sont présentées dans une circonscription que n'avait pas remportée le Parti réformiste en 1997, contre 63,58 % (soit 96/151) des candidats élus ou arrivés en deuxième place de ce parti. Il semble bien que ce qui était le parti de Stockwell Day ne fasse aucun cadeau aux femmes, puisque dans les autres formations politiques – particulièrement au Bloc québécois et au Parti libéral du Canada – la proportion des candidates élues ou arrivées deuxièmes qui se sont présentées dans une circonscription remportée par un autre parti au scrutin de 1997 est à peu près identique à la proportion des candidats élus ou arrivés deuxièmes qui ont brigué les suffrages dans de telles circonscriptions. Au Nouveau Parti démocratique, les candidats élus ou deuxièmes sont même plus nombreux en proportion que leurs vis-à-vis féminines à avoir sollicité un mandat à la Chambre des communes au scrutin de 2000 dans une circonscription détenue par un autre parti au moment de la dissolution du 36^e Parlement.

En somme, les femmes ont été aussi nombreuses que les hommes, en proportion, à briguer les suffrages dans une circonscription remportée par leur parti à l'élection de 1997. De ce point de vue, il n'est pas possible de soutenir que les candidates évoluaient dans des conditions de moindre compétitivité que les candidats – sauf à l'Alliance canadienne. Maintenant, solliciter un mandat à la Chambre des communes dans une circonscription remportée par son parti au dernier scrutin est une chose, mais la compétitivité de la circonscription relève aussi de la marge de victoire ou de défaite.

En vue d'examiner la troisième sous-hypothèse, j'ai regroupé les majorités obtenues – ou les marges de victoire et de défaite – à l'élection fédérale de 1997 selon quatre catégories : de 0,00 à 2,50 ; de 2,51 à 5,00 ; de 5,01 à 10,00 ; et, enfin, 10,01 et plus. Comme le montre le tableau 4a, 82,3 % (51/62) des femmes élues à la Chambre des communes, le soir du 27 novembre 2000, étaient candidates dans une circonscription remportée par leur parti en 1997 avec une majorité de victoire d'au moins 10 %, comparativement à 74,1 % (177/239) des candidats. Qui plus est, ce rapport de force favorable aux femmes se confirme dans toutes les formations politiques, sauf à l'Alliance canadienne. Maintenant, qu'en est-il des candidates et des candidats défaits ? Le tableau 4b montre que, de façon générale, les femmes et les hommes étaient répartis dans des proportions comparables entre

Tableau 4a

Répartition des candidates et des candidats élus en 2000 selon les marges de victoire obtenues en 1997, le sexe et le parti politique

| Marges de victoire en 1997 | Femmes élues en 2000 | | | | Hommes élus en 2000 | | | |
|----------------------------|----------------------|-------------|--------------|--------------|---------------------|-------------|--------------|---------------|
| | ,00 à 2,50 | 2,51 à 5,00 | 5,01 à 10,00 | 10,01 et + | ,00 à 2,50 | 2,51 à 5,00 | 5,01 à 10,00 | 10,01 et + |
| Globalement | 2 (3,2) | 3 (4,8) | 6 (9,7) | 51 (82,3) | 12 (5,0) | 19 (7,9) | 31 (13,0) | 177 (74,1) |
| Alliance canadienne | 0 (0,0) | 1 (14,3) | 1 (14,3) | 5 (71,4) | 2 (3,4) | 3 (5,2) | 7 (12,1) | 46 (79,3) |
| Bloc québécois | 0 (0,0) | 1 (10,0) | 1 (10,0) | 8 (80,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 6 (21,4) | 22 (78,6) |
| Nouveau Parti démocratique | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 2 (40,0) | 3 (60,0) | 1 (12,5) | 1 (12,5) | 3 (37,5) | 3 (37,5) |
| Parti conservateur | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 1 (100,0) | 0 (0,0) | 2 (18,2) | 4 (36,4) | 5 (45,5) |
| Parti libéral | 2 (5,1) | 1 (2,6) | 2 (5,1) | 34 (87,2) | 9 (6,8) | 13 (9,8) | 11 (8,3) | 100 (75,2) |
| Indépendant | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 1 (100,0) |

Tableau 4b

Répartition des candidates et des candidats arrivés en deuxième place en 2000 selon les marges de défaite obtenues en 1997, le sexe et le parti politique

| Marges de défaite en 1997 | Femmes 2 ^e place en 2000 | | | | Hommes 2 ^e place en 2000 | | | |
|----------------------------|-------------------------------------|-------------|--------------|--------------|-------------------------------------|-------------|--------------|---------------|
| | ,00 à 2,50 | 2,51 à 5,00 | 5,01 à 10,00 | 10,01 et + | ,00 à 2,50 | 2,51 à 5,00 | 5,01 à 10,00 | 10,01 et + |
| Globalement | 1 (2,2) | 3 (6,5) | 6 (13,0) | 36 (78,3) | 13 (5,1) | 19 (7,5) | 31 (12,2) | 192 (75,3) |
| Alliance canadienne | 0 (0,0) | 1 (12,5) | 0 (0,0) | 7 (87,5) | 2 (2,2) | 4 (4,3) | 6 (6,5) | 81 (87,1) |
| Bloc québécois | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 1 (14,3) | 6 (85,7) | 6 (22,2) | 2 (7,4) | 4 (14,8) | 15 (55,6) |
| Nouveau Parti démocratique | 0 (0,0) | 1 (16,7) | 1 (16,7) | 4 (66,7) | 2 (11,1) | 3 (16,7) | 0 (0,0) | 13 (72,2) |
| Parti conservateur | 0 (0,0) | 1 (25,0) | 0 (0,0) | 3 (75,0) | 2 (6,8) | 5 (17,2) | 3 (10,3) | 19 (65,5) |
| Parti libéral | 1 (4,8) | 0 (0,0) | 4 (19,0) | 16 (76,2) | 1 (1,2) | 5 (5,8) | 17 (19,8) | 63 (73,3) |
| Indépendants | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 1 (50,0) | 1 (50,0) |

l'une et l'autre des quatre catégories de marge de défaite. En d'autres mots, les candidates arrivées en deuxième position en termes de votes obtenus n'étaient pas plus nombreuses que leurs vis-à-vis masculins à solliciter un mandat dans des circonscriptions remportées en 1997 par un autre parti que le leur et avec une majorité d'au moins 10 %. Il est intrigant de noter que tous les partis politiques à l'exception du Parti libéral ont réservé aux hommes les circonscriptions offrant un certain espoir d'élection, c'est-à-dire celles remportées en 1997 par une faible majorité pour l'adversaire. Ce qui fait peut-être mentir l'idée énoncée plus haut selon laquelle le déclenchement rapide de l'élection de 2000 n'a guère laissé de temps aux militantes pour s'organiser afin de décrocher des investitures prometteuses.

En somme, il n'est pas possible d'attribuer la stagnation du nombre des élues à la Chambre des communes au fait que les candidates étaient dans des circonscriptions de moindre compétitivité comparativement aux hommes, nommément dans des circonscriptions remportées par leur parti en 1997 avec une faible majorité ou perdues par leur parti avec une forte majorité.

Nonobstant leur sexe, les candidates et les candidats ne disposent toutefois pas des mêmes chances de remporter l'élection ; leur succès dépend en partie de leur statut lequel est associé, entre autres, au fait qu'ils siégeaient au Parlement au moment de sa dissolution. Ainsi, de manière générale, les parlementaires qui souhaitent poursuivre leur carrière à la Chambre des communes jouissent des meilleures chances de succès, puis les personnes qui sont candidates dans une circonscription laissée vacante par le départ du député sortant – à plus forte raison si cette circonscription est détenue par leur parti – bénéficient de bonnes chances d'être élues. Les candidatures les moins heureuses sont celles qui affrontent le député sortant, du moins dans le contexte québécois¹⁶.

Comme l'illustre le tableau 5, à l'élection fédérale de 2000, les femmes – gagnantes ou perdantes – n'ont pas, moins que les hommes, bénéficié du statut de députées sortantes. En fait, ce sont d'abord et avant tout des parlementaires – femmes et hommes – qui ont été réélus le soir du 27 novembre : 87,1 % (54/62) des élues et 83,7 % (200/239) des élus siégeaient à la Chambre des communes au moment du déclenchement de la 37^e élection fédérale. De la même façon, la proportion des parlementaires, femmes et hommes, qui ont sollicité en vain un nouveau mandat est tout à fait comparable : 6,5 % des députées sortan-

16. M. Tremblay, « Québec Women in Politics : An examination of the Research. A Reappraisal », dans *Rethinking Canada : the Promise of Women's History*, sous la dir. de Veronica Strong-Boag, Mona Gleason et Adele Perry, Toronto, Oxford University Press, 2002 ; R. Pelletier et M. Tremblay, « Les femmes sont-elles candidates dans des circonscriptions perdues d'avance ? De l'examen d'une croyance », *Revue canadienne de science politique*, vol. 25, n° 2, 1993, p. 249-267.

tes et 7,9 % des députés sortants ont échoué dans leur tentative de poursuivre leur carrière à Ottawa. Par ailleurs, des 57 députées sortantes qui ont sollicité un renouvellement de mandat, 54 (94,74 %) ont obtenu gain de cause contre 200 des 218 députés sortants (91,74 %). En somme, lorsqu'elles sont députées sortantes, les femmes n'ont pas à rougir de leur performance électorale ; elles sont des candidates tout aussi compétitives que leurs collègues masculins. Toutefois, la croissance de la représentation des femmes à la Chambre basse ne peut se satisfaire de la réélection des députées. Certes, les députées reconduites contribuent à la représentation féminine au Parlement, ne serait-ce que parce qu'elles participent au maintien des acquis. Mais l'augmentation de la proportion des députées nécessite aussi l'avènement de sang neuf, élection après élection.

Tableau 5

Répartition des candidates et des candidats selon le statut à la dissolution du 36^e Parlement fédéral et l'issue de l'élection 2000

| Statut | Députés | Héritiers | Aspirants | Aspirants | Total |
|----------------------|------------|-----------|-----------|------------|-------|
| Résultat 2000 | sortants | | plus | moins | |
| Élus | | | | | |
| Femmes | 54 (87,1) | 3 (4,8) | 1 (1,6) | 4 (6,5) | 62 |
| Hommes | 200 (83,7) | 15 (6,3) | 5 (2,1) | 19 (7,9) | 239 |
| 2 ^e place | | | | | |
| Femmes | 3 (6,5) | 0 (0,0) | 6 (13,0) | 37 (80,4) | 46 |
| Hommes | 20 (7,8) | 6 (2,4) | 12 (4,7) | 217 (85,1) | 255 |
| Total | | | | | |
| Femmes | 57 | 3 | 7 | 41 | |
| Hommes | 220 | 21 | 17 | 236 | |

Des 8 femmes et 39 hommes nouvellement élus à la Chambre des communes du Canada à l'élection fédérale de novembre 2000, 50 % de celles-ci et 51,3 % de ceux-ci l'ont été dans une circonscription laissée vacante par la retraite volontaire du député. Une proportion identique de ces femmes (3 sur 4) et de ces hommes (15 sur 20) ont brigué les suffrages dans une circonscription détenue par leur parti au moment de la dissolution du 36^e Parlement (statut d'héritiers), alors que le quart de ces nouvelles députées et de ces nouveaux députés ont arraché la victoire à un adversaire qui voulait poursuivre l'œuvre du député sortant de leur parti dans la circonscription (statut d'aspirants plus). Du côté des personnes arrivées deuxièmes en termes de votes obtenus, il appert qu'aucune candidate héritière n'a même été en position de décevoir son parti en perdant la circonscription au profit d'un adversaire, alors que ce fut le cas de 28,6 % (6/21) des candidats héritiers. En fait, lorsque les partis font confiance aux femmes et leur confient des circonscriptions compétitives (notamment des circonscriptions héritières), elles

affichent une meilleure performance électorale que les hommes : toutes les candidates héritières ont remporté l'élection, contre seulement 71,4 % (15/21) des candidats héritiers. Il n'est pas anodin de mentionner que les femmes n'ont pas eu droit à leur juste part des circonscriptions héritières : alors qu'elles constituaient 19,2 % des candidatures des cinq principales formations politiques en lice, elles n'ont reçu que 12,5 % (3/24) de ces circonscriptions, mais 29,2 % (7/24) des circonscriptions où elles devaient affronter un candidat héritier. D'ailleurs, lorsqu'il est question de ravir à un adversaire une circonscription que son parti détient mais où le député a décidé de quitter la vie publique, la performance électorale des femmes est plus modeste : des sept aspirantes-députées qui se sont retrouvées dans cette situation, une seule (14,3 %) a relevé le défi, contre cinq (29,4 %) des 17 candidats de la catégorie « aspirants plus ». Bien que l'échantillon soit extrêmement réduit, le taux de succès des candidates héritières laisse songer qu'il y a peut-être là un espace pour accroître la présence des femmes à la Chambre des communes, soit que leur revienne une plus large part des circonscriptions héritières.

Inversement, 41 candidates et 236 candidats ont dû affronter le député sortant, un statut électorale qui n'offre guère d'espoir aux personnes désireuses de siéger aux Communes. Néanmoins, les femmes ont été proportionnellement moins nombreuses que les hommes à se retrouver dans cette situation électorale peu désirable : ce fut le lot de 41 des 108 (38 %) femmes contre 236 des 494 (47,8 %) hommes élus ou arrivés en deuxième position en termes de votes obtenus. Quatre (9,8 %) de ces 41 candidates et 19 (8,1 %) de ces 236 candidats aspirants moins ont connu la victoire. Par ailleurs, 80,4 % des candidates et 85,1 % des candidats arrivés en deuxième place en termes de votes obtenus briguaient les suffrages à titre d'aspirants moins. La performance électorale des candidates se compare tout à fait avec celle des hommes. À la lumière de ces données, il n'est pas certain que les femmes aient systématiquement subi de la discrimination en étant confinées à des conditions électorales de moindre compétitivité.

En somme, l'hypothèse selon laquelle les candidates auraient, moins que les candidats bénéficié du statut de députés sortants, d'héritiers et d'aspirants plus ne permet que partiellement de comprendre la performance électorale des candidates à l'élection fédérale de 2000, notamment pourquoi a cessé de croître la proportion des députées à la Chambre des communes. Une première donnée veut que ce soient surtout des députées sortantes qui ont été réélues. Bien qu'elles contribuent à la représentation des femmes, la croissance de la présence de celles-ci à la Chambre des communes repose aussi sur l'arrivée de nouvelles venues. Or, les candidates non parlementaires qui disposent des meilleures chances de devenir députées sont les héritières, statut où les femmes ont clairement été désavantagées à l'élection fédérale de 2000 – du moins en nombre absolu. Il y a là, il me semble, un espace pour

agir en vue d'accroître la présence des femmes au Parlement canadien. Mais encore faut-il que les partis collaborent.

Ce qui pose la question de savoir comment les partis ont réparti entre leurs candidates et candidats ces quelques denrées rares que sont les circonscriptions héritières. À l'élection de 2000, il y avait 24 circonscriptions héritières, soit neuf où un député du Bloc québécois et autant où un député du Parti libéral a tiré sa révérence, et six à l'Alliance canadienne. Alors que les femmes constituaient 24 % des candidatures au BQ, elles ont obtenu 11,1 % (1/9) des circonscriptions héritières de ce parti ; elles représentaient 21,5 % des candidatures du PLC mais ont obtenu 11,1 % des circonscriptions héritières de ce parti ; à l'AC, elles constituaient 10,7 % des candidatures mais ont obtenu 16,7 % des circonscriptions héritières. En d'autres mots, les partis – et particulièrement le BQ et le PLC – n'ont pas donné leur juste part des meilleures circonscriptions aux candidates qui aspiraient à se faire élire pour une première fois à la Chambre des communes en novembre 2000.

Ceci étant dit, il importe de mentionner que les trois candidates dans une circonscription héritière ont bénéficié de marges de victoire nettement plus avantageuses que celles des hommes : ainsi, pour ces trois circonscriptions, la marge de victoire moyenne de leur parti à l'élection générale de 1997 était de 24,16 %, contre 14 % pour les 15 candidats héritiers victorieux et 15,24 % pour les six candidats héritiers défaits. Si, en nombre absolu, les femmes n'ont pas obtenu leur juste part des circonscriptions héritières, les quelques rares circonscriptions dont elles ont héritées étaient de bonne qualité et offraient des marges de victoire confortables – et, toutes choses étant égales par ailleurs, des possibilités réelles d'élection.

CONCLUSION

La stagnation du nombre de femmes élues à l'élection fédérale de 2000 peut-elle être imputée au fait que les candidates ont brigué les suffrages dans des conditions de moindre compétitivité que les candidats ? De façon générale, la réponse est non. Ainsi, les candidates et les candidats des cinq principaux partis politiques fédéraux en lice ont bénéficié de conditions électorales équivalentes en termes de compétitivité, quoique cela soit un peu moins vrai de l'Alliance canadienne. À l'élection de 2000, les femmes et les hommes ont en moyenne obtenu le même pourcentage de votes, qu'ils aient été élus ou qu'ils soient arrivés en deuxième position en termes de votes exprimés (sauf à l'Alliance canadienne pour les élus et au Bloc québécois pour les candidats en deuxième position). Leurs marges de victoire et de défaite sont aussi tout à fait comparables (sauf, de nouveau, à l'AC pour les élus). En proportion, les femmes ont été aussi nombreuses que les hommes à

solliciter un mandat dans une circonscription remportée par leur parti à l'élection de 1997 (sauf, encore une fois, à l'AC). Qui plus est, les femmes ne se sont pas vues attribuer les circonscriptions remportées par leur parti en 1997 avec une faible majorité ou perdues par leur parti avec une forte majorité.

En fait, là où le bât blesse, c'est au plan du statut : en 2000, ce sont surtout des députées et des députés sortants qui ont été réélus. Pour les candidats qui n'ont jamais siégé à la Chambre des communes, le meilleur moyen d'y accéder est d'hériter d'une circonscription laissée vacante par le départ d'un député de leur parti. Or, à cet égard, il est clair que les partis n'ont pas donné leur juste part des meilleures circonscriptions (c'est-à-dire les circonscriptions héritières) aux candidates qui aspiraient à se faire élire pour une première fois à la Chambre des communes en novembre 2000. Qui plus est, les circonscriptions remportées en 1997 par une faible majorité pour l'adversaire pouvaient aussi nourrir certains espoirs d'entamer une carrière parlementaire, mais de tels rêves n'ont pas été permis aux femmes puisque tous les partis ont attribué ces circonscriptions à des hommes (sauf au Parti libéral où une candidate a fait l'objet d'une telle attention).

L'arrêt de la croissance du nombre de députées à la Chambre des communes, après l'élection de 2000, est lié à un problème de demande – au moins en partie. D'abord, parce que, dans leur recherche de candidatures gagnantes, les élites politiques locales confient, élections après élections, les nominations à des députés sortants qui sollicitent un renouvellement de mandat, ceci limite l'avènement de nouvelles entrées – dont celles de femmes – au Parlement canadien. Ensuite, parce que les partis semblent hésiter à confier aux femmes qui n'ont jamais été membres des Communes leurs circonscriptions les plus compétitives – celles laissées vacantes par le départ à la retraite d'un député de leur parti. Certes, les quelques cas issus de la seule élection de 2000 offrent un inventaire plutôt mince pour tirer de façon définitive un tel constat. Néanmoins, ils montrent que les candidates qui ne sont pas députées sortantes entretiennent un rapport déficitaire aux circonscriptions héritières. Il reste maintenant à en déterminer la cause : est-ce effectivement en raison des résistances venant de l'*establishment* local par rapport aux candidatures de femmes (une explication au demeurant très populaire dans les recherches au Canada) ou est-ce la structure des opportunités politiques qui ne permet pas aux femmes de se mobiliser suffisamment afin de s'emparer des investitures dans les circonscriptions héritières ? Comme il a été mentionné plus tôt, le système de partis qui s'installe au Canada avec l'élection de 1993 ne constitue guère un terrain propice à la représentation politique des femmes, notamment pour des raisons idéologiques (le climat de conservatisme social et de néo-libéralisme économique) et électorales (le Parti réformiste impose une rhétorique de droite qui relègue les questions relatives aux femmes au second plan des priorités politiques).

Si les femmes n'ont pas connu de plus piètres conditions électorales que les hommes et que, néanmoins, leur nombre a stagné à la Chambre, peut-être faudrait-il envisager de leur réserver de *meilleures* conditions électorales que les hommes. En ce sens, il revient aux seuls partis d'attribuer ou non des circonscriptions héritières aux candidates qui ne sont pas députées. Si les partis politiques canadiens étaient sincères en regard de l'objectif d'accroître le nombre de femmes à la Chambre des communes, ils leur réserveraient en priorité les circonscriptions héritières et ce, pour quelques élections fédérales encore, c'est-à-dire le temps de redresser la situation. Le même raisonnement s'applique aux circonscriptions où se tiennent des élections partielles et qui, selon les circonstances, peuvent offrir des possibilités réelles d'accroître le nombre de femmes en politique. Cette proposition de réserver en priorité aux femmes les circonscriptions héritières ne serait pas sans générer moult résistances au sein des partis, d'où l'importance que les femmes à l'intérieur comme à l'extérieur des partis se mobilisent autour d'un tel objectif. Le Parti travailliste britannique s'est engagé dans cette voie de 1993 à 1996, soit au cours du cycle de sélection des candidatures pour l'élection de 1997. Il a alors fait sienne une politique en vertu de laquelle seules des candidatures de femmes pouvaient être retenues sur les courtes listes de la moitié de ses circonscriptions du type « héritières » et du type « aspirants plus ». Certes, en 1996, cette mesure a été jugée contraire à l'équité en matière d'emploi, mais au début de l'année 2002, Westminster est en train d'examiner un projet de loi qui permettra aux partis qui le souhaitent de mettre en place des mesures pour favoriser la sélection de candidates. Le Canada devrait, pour un moment, revenir à ses origines et s'inspirer de la « Mère des Parlements ».